



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Direction départementale  
des territoires**

**Service eau-environnement**  
Cellule milieux aquatiques et pêche

Affaire suivie par : C.-A. GARCIA  
Tél. : 04 50 33 77 67  
Mél. : charles-andre.garcia@haute-savoie.gouv.fr

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Communes de MARIN, PUBLIER, THONON-LES-BAINS**

**Objet : mise en œuvre des travaux de restauration écomorphologique de la rivière de la Basse Dranse**  
**Pétitionnaires : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) et Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian (SAEME)**

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° DDT-2021-1163 du 18 août 2021 est prescrite sur le territoire des communes de MARIN, PUBLIER, THONON-LES-BAINS, une enquête publique, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, sur la demande de Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) et de Monsieur le Président de la Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian (SAEME), relative à l'objet susvisé.

Un dossier sera déposé à la Mairie de THONON-LES-BAINS (*siège de l'enquête*), pendant 30 jours, du **lundi 13 septembre 2021 à 08h00 au mercredi 13 octobre 2021 à 17h30 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

Pendant le même délai, un double du dossier sera adressé aux mairies de MARIN, PUBLIER, où toute personne pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier de demande d'autorisation pourra être également consultable sur le site Internet des services de l'État [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Monsieur Jean-Paul BRON est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairies, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de THONON-LES-BAINS (siège de l'enquête). Le public pourra éventuellement transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse : [ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr)

Le commissaire-enquêteur siégera en personne en mairies de MARIN, PUBLIER, THONON-LES-BAINS les :

Communes	Dates permanence	Heures permanence
Thonon-les-Bains	Lundi 13 septembre 2021	08h00-12h00
Marin	Mercredi 22 septembre 2021	13h30-17h00
Publier	Lundi 04 octobre 2021	13h30-18h30
Thonon-les-Bains	Mercredi 13 octobre 2021	13h30-17h30

Il établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables à l'opération.

Le commissaire-enquêteur transmettra les dossiers d'enquête avec ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie (direction départementale des territoires, service eau-environnement).

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée dans les mairies concernées et publiée sur le site Internet des services de l'État. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation  
P/Le directeur départemental des territoires  
Le chef du service eau-environnement



Damien ASSADET